



Délibération 2018-01-20-03-20

SIEG 63- BUDGET PRIMITIF 2018
Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme ECLAIRAGE PUBLIC TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) 2018 – (Code : TPC 2018-11018 – n°inventaire : 2018TPC11018-2317)

Le montant total des travaux prévus au programme EP TEPCV s'élève à 1 677 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2018 à 2019. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2018, **il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 1 677 000,00 € TTC concernés.**

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	1 677 000,00 €
CP 2018	:	838 500,00 €
CP 2019	:	838 500,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2018, 50% en CP 2019 :

Participation Collectivités	:	102 000,00 €
Subventions TEPCV	:	965 000,00 €
FCTVA	:	275 095,00 €
Part R2 ENEDIS	:	69 748,00 €
Autofinancement	:	265 157,00 €
TOTAL	:	1 677 000,00 €

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	89
Nombre de pouvoirs	11

Pour : 97 Contre : 1 Blanc : 1 Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 23/01/2018 et de la publication le 23/01/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 20 janvier 2018
Pour copie conforme
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

